

L'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

Suite à la présentation du Plan national de mobilisation des filières et des territoires pour la croissance verte lors de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte du 28 janvier 2010, il a été décidé la création d'un Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) pour identifier et mieux cerner les emplois de cette nouvelle croissance. Les travaux de l'Onemev permettent de clarifier les concepts d'emploi et d'économie verte par la mise en place de méthodologies, de périmètres statistiques et de chiffrages de référence. Les différents travaux prennent en compte l'évolution du contexte socio-économique et s'inscrivent pleinement dans le contexte de la transition écologique.

Les missions

Sur la base des travaux méthodologiques qu'il rassemble, effectue ou fait effectuer pour son propre compte, l'observatoire a vocation à fournir un diagnostic partagé sur les emplois, les métiers et les formations de l'économie verte.

Il doit notamment :

- a) identifier et analyser les activités économiques, les métiers et les professions liés à l'économie verte et dénombrer les emplois associés ;
- b) effectuer un suivi statistique des emplois et métiers liés à l'économie verte, en lien avec les travaux équivalents effectués au niveau international ;
- c) examiner les évolutions sociodémographiques des personnes en emploi concernées par les activités susmentionnées ;
- d) analyser les types de recrutements ;
- e) identifier les compétences requises et les formations nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et accompagner les personnes concernées par ces changements ;
- f) identifier les possibilités de déclinaison territoriale des analyses conduites.

L'observatoire présente ses travaux auprès du Conseil national de la transition écologique (CNTE) et produit annuellement un bilan de son activité, comprenant notamment une synthèse de ses résultats d'observation.

Les membres

L'Onemev rassemble les principales structures impliquées dans le suivi et l'observation de l'économie verte ou, plus généralement, de la transition écologique : Commissariat général au développement durable (CGDD) ; Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ; Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ; Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ; Direction générale du Trésor (DGT) ; Pôle emploi ; Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) ; France stratégie ; France compétences ; Agence de la transition écologique (Ademe) ; Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) ; Alliance Villes Emploi (AVE) ; Association pour l'emploi des cadres (APEC) ; Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ; Réseau des Carif-Oref (RCO).

Cette composition est adaptée et enrichie en tant de besoin, après accord des partenaires.

Une enceinte de concertation et de travail

L'observatoire est avant tout une enceinte de concertation et de travail, neutre, destinée à produire des méthodes et des chiffrages de référence, ainsi que des analyses d'éléments non quantifiables, utiles à la diffusion de la connaissance sur l'économie verte et à l'orientation des décisions, notamment de politique publique, sur ce domaine.

L'observatoire n'a pas vocation à être une structure décisionnelle sur les questions d'économie verte, ni à fournir d'évaluation de l'efficacité des dispositifs et mesures mis en œuvre dans le champ de l'économie verte.

Le choix des intervenants au sein de l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte procède de leur compétence technique relative aux différentes questions abordées. Les travaux de l'observatoire s'inscrivent dans une démarche partenariale.

La mission des organismes et services partenaires au sein de cet observatoire consiste à fournir les appuis techniques permettant d'avoir une vision cohérente et transversale des différents enjeux soulevés par le plan de mobilisation. La réunion des compétences de chacun permet d'énoncer des objectifs opérationnels rassemblés dans un « programme de travail de l'observatoire ».

L'observatoire peut faire appel à des organismes ou à des études complémentaires pour compléter ses travaux.

Programme de travail et organisation

Les travaux menés par l'observatoire se rattachent à trois grands axes de travail. Ces axes de travail et leur animation sont partagés entre plusieurs membres :

- Le Service des données et études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable se charge des travaux directement liés à la production statistique : définition des périmètres, méthodologies et chiffrages des emplois de l'économie verte (activités, métiers), des formations environnementales, analyse du marché du travail, des recrutements et des mobilités ;
- La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) assure le pilotage de la production de connaissances sur l'impact de la transition écologique sur les métiers, les compétences, et les formations, à travers des cycles de travaux déterminés en concertation avec les partenaires. Les actions de l'Onemev sur cet axe favorisent ainsi la compréhension des enjeux de la transition écologique dans la relation emploi-compétences-formations ;
- L'Agence de la transition écologique (Ademe) réalise une veille sur les travaux de modélisation des impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi.

Sur chacun de ces axes, des groupes de travail, à durée limitée, peuvent être constitués pour approfondir des thématiques spécifiques ou identifier des travaux à entreprendre. Les travaux sont conduits dans une perspective de court ou moyen terme et répondent à un intérêt partagé des partenaires.

Un **comité national de pilotage**, animé par le SDES, se réunit une à deux fois par an. Il est chargé de :

- arrêter le programme de travail de l'observatoire et de valider son bilan annuel ;
- s'assurer de la bonne coordination des travaux sur les différents axes de travail ;
- suivre l'avancement des travaux ;
- valider les propositions de valorisation (publications, fiches PDF...).

Il permet l'articulation des travaux de l'observatoire avec les instances extérieures telles que le CNTE.